



Assurance
inondations

habitation

catastrophe

naturelle

Par Axel06100

Bonjour j'ai une question je suis propriétaire et j'ai subit une inondation suite à la montée de la crue sur Cannes le dimanche je faisais quelques travaux comme je suis fumeur j'ouvre les fenêtres pour aérer j'avais malheureusement oublié de fermer une fenêtre et lundi j'ai de l'eau qui est montée à plus de 1,5m et tout est dévasté mes voisins ont subi la même chose mais à une hauteur plus faible car eux avaient fermé leur fenêtre est-ce que mon assurance peut ne pas m'indemniser sachant que c'est une catastrophe naturelle et que habituellement il n'y a pas de montée d'eau aussi importante ça ne m'est jamais arrivé en deux ans je ne sais plus quoi faire je suis papa de deux enfants autistes ce studio à Cannes c'est la seule chose que j'ai réussi à acquérir pour essayer de les mettre à l'abri et tout est détruit je vous remercie d'avance pour les réponses Cordialement

Par Floch6768

Bonjour,
Vous faites une déclaration à votre assureur et commencez à préparer votre dossier de réclamation. Un expert sera nommé après la sortie du décret de mise en catastrophes naturelles.
A priori votre oubli ne devrait pas poser problème